

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **LATIFAM**

de la société                                   **GLOBACHEM NV**  
enregistrée sous le                           n°**2019-4156**

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 2 février 2021,

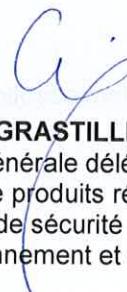
Considérant qu'un risque d'effet nocif pour l'opérateur, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

<b>Informations générales sur le produit</b>	
<b>Nom du produit</b>	LATIFAM
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	GLOBACHEM NV Brustem Industriepark - Lichtenberglaan 2019 3800 SINT-TRUIDEN Belgique
<b>Formulation</b>	Suspension concentrée pour traitement des semences (FS)
Contenant	125 g/L - silthiofame
<b>Numéro d'intrant</b>	342-2019.01
<b>Numéro d'AMM</b>	-
<b>Fonction</b>	Fongicide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

A Maisons-Alfort, le **02 JUIL. 2021**

  
**Charlotte GRASTILLEUR**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Conditions de mise sur le marché demandées

### Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
<b>15101201</b> Blé*Trit Sem.* Champignons (autres que pythiacées)	0,2 L/q	1/an	F
<b>15101245</b> Orge*Trit Sem.* Champignons (autres que pythiacées)	0,2 L/q	1/an	F

**Motivation du refus :**  
 L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour l'opérateur.

**Motivation du refus :**  
 L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour l'opérateur.